

Fuite en avant d'EDF et sa filiale ENEDIS toutes deux en plein marasme

C'est visiblement l'opinion de l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers qui a perquisitionné le siège social d'EDF car elle soupçonne fortement une délivrance de fausses informations aux marchés **ceci depuis 2013** !

Dans sa ligne de mire, les coûts des grands carénages et la rénovation du parc nucléaire français, mais surtout l'évaluation du coût de la construction des deux EPR de 3e génération à Hinkley Point en Grande Bretagne qui a poussé le directeur financier d'EDF à sa démission en début d'année.

Les syndicats et certains cadres du groupe, y compris à des niveaux élevés, jugent EDF déjà confrontée à de très importants déficits, incapable de mener à bien ce projet, financièrement et industriellement, surtout qu'à ce jour aucun EPR n'est encore non seulement en état de marche, mais pire ne risque de fonctionner comme celui de d'Olkiluoto en Finlande dont le coût actuel a été multiplié par trois à la charge d'AREVA/EDF donc des consommateurs Français et en ce qui concerne celui de Flamanville, indépendamment des dérapages exorbitants des coûts, ses déboires techniques font qu'il y a peu de chance qu'il soit mis lui aussi un jour en fonction ! (Idem pour les EPR Chinois !)

La décision d'investissement finale sur les deux EPR controversés d'Hinkley Point pour un montant de 21,6 milliards d'euros (**source EDF**), est à l'ordre du jour du Conseil d'Administration d'EDF prévu ce jeudi 28 juillet 2016 dont le Comité Central d'Entreprise (CCE) d'EDF (6 membres sur 18) a demandé en Référé d'heure à heure le retrait du dossier de la construction de ces deux réacteurs EPR.

En Référé d'heure à heure, la justice est tenue de se prononcer sous huit jours.

Néanmoins la décision sur cette requête en urgence ne pouvant pas intervenir avant le Conseil d'Administration, le CCE demande à la justice d'ordonner "*la suspension de tous les effets des délibérations qui seraient prises par le CA*".

A suivre ...

Next-up